

Avis pour les doctorants

Important : Les doctorants inscrits en 5^{ème} année durant l'année universitaire 2018/2019 doivent faire leur dépôt au plus tard le **30 septembre 2019**

2^{ème} année : Les soutenances de validation doivent avoir lieu au plus tard le **25 octobre 2019**

Après la validation de la première année par la commission de Doctorat, le doctorant doit déposer au bureau d'ordre de l'EPT, au plus tard le **2 novembre 2019**, son dossier d'inscription en deuxième année

3^{ème} année : entre le **16 septembre 2019** et le **2 novembre 2019**.

4^{ème} et 5^{ème} années : déposer les demandes de dérogation au plus tard le **20 septembre 2019**.